

Ecole primaire de La Combe de Lancey  
La Chapelle  
38190 La Combe de Lancey



04 76 71 41 75



[ce.0380353c@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380353c@ac-grenoble.fr)

## Compte rendu du conseil d'école Vendredi 30 juin 2017

### Présents :

Les enseignants : Mme Haller, M. Gamelon

Les parents délégués : Mme Martin, Mme Haupt, Mme Favier

Les élus à la scolarité : Mme Pavarotti, Mme Breyse

### Excusée :

Mme l'Inspectrice de l'éducation Nationale

Mme Biard, Mme Plassard

Mme Rutigliano

Début de la séance à 19h50.

## Ordre du jour

1. Demande de dérogation pour le passage de la semaine à 4 jours à la rentrée 2017/2018

## Relevé de conclusions (joindre tout document de travail utile)

La directrice explique que l'école et la mairie ont reçu un mail en urgence de l'Inspectrice de l'Education Nationale daté du 29/06/2017 au sujet du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles : le dossier complet doit être envoyé pour le mardi 4 juillet à l'Inspection puisque la commission CDEN exceptionnelle siégera le jeudi 6 juillet dans l'après-midi.

**« Les dossiers complets devront parvenir à l'Inspection de l'Education nationale de Grenoble 5 pour le mardi 4 juillet 2017 au soir afin de pouvoir être étudiés en vu du CDEN exceptionnel qui aura lieu le 6 juillet 2017. »**

Vu les contraintes du calendrier et l'urgence, la mairie a convoqué ce conseil d'école extraordinaire.

**Les parents présents en ont connaissance, conscience et décident de rester pour ce conseil extraordinaire.**

La parole est donnée à la mairie :

Comme annoncé au conseil d'école du 22/06/17 :

Voici le résultat du sondage donné aux familles (futurs PS jusqu'au CM1 *puisque les CM2 partent au collège et que cela ne les concerne plus*) :

43 retours

33 OUI

10 NON

77 % des familles seraient favorables au retour à la semaine des 4 jours.

Elle explique que le conseil municipal a siégé début juin et que la décision du retour à la semaine des 4 jours a été votée. Mme Rutigliano a envoyé une lettre à la DSDEN pour informer de la décision de la mairie de La Combe de Lancey pour le retour à la semaine des 4 jours.

Elle explique aussi que la subvention de 4 000 euros ne sera plus allouée aux communes dès la rentrée. Ces 4 000 euros ne pouvant pas être pris en charge par la commune et seront sûrement reportés sur les familles.

La réforme des rythmes scolaires avait pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage, tout en structurant et formalisant le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école.

Une grande importance a été accordée lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur les besoins de l'enfant en s'appuyant sur de nombreux constats d'experts scientifiques et de pédagogues.

Les objectifs du PEDT sont les suivants :

- Créer les conditions pour que chaque enfant puisse acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,
- Améliorer les résultats scolaires des élèves de La Combe de Lancey dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'école.

Le constat est le suivant pour la mairie et les parents :

- Il n'y a pas eu d'amélioration dans les résultats scolaires des élèves de La combe de Lancey dans les apprentissages.
- Ce rythme de vie et d'apprentissage n'est pas du tout adapté aux enfants malgré les aménagements qui ont pu être mis en place et ceci est encore plus notable pour les enfants de maternelle.
- Beaucoup plus de fatigue pour les enfants et un manque d'attention important dès le 4<sup>ème</sup> jour d'école.
- le seul point positif constaté par les parents porte sur la qualité des activités proposées.

Le constat est le suivant du côté enseignant :

- Au niveau des résultats scolaires des élèves de La combe de Lancey : il n'y a pas de changement (ni en amélioration ni en régression) dans les apprentissages.
- Ce rythme de vie et d'apprentissage n'est pas adapté aux enfants de maternelles malgré les aménagements qui ont pu être mis en place.
- Beaucoup plus de fatigue pour les enfants et un manque d'attention important dès le 3<sup>ème</sup> jour d'école pour les maternelles. Il existe d'autre part un flottement important au niveau de la concentration des élèves de cycle 2 le mercredi matin et le vendredi après-midi. Pas de changement constaté pour le cycle 3.
- le seul point positif constaté par les enseignants porte sur la qualité des activités proposées.
- Le temps de présence des enfants en collectivité est augmenté d'une ½ journée par semaine.

Passage au vote pour la demande de dérogation (semaine de 4 jours) :

*Mme Haller a la procuration pour Mme Biard, sa collègue.*

7 Pour

0 Contre

1 Abstention

La demande de dérogation (passage à la semaine de 4 jours) est votée à la majorité.

Mme la Directrice remercie la mairie ainsi que les parents élus pour ce conseil extraordinaire. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Signatures :

M. Gamelon Gaël  
Secrétaire de séance



Ecole primaire  
de La Combe de Lancey

Mme Haller Caroline  
Directrice de l'école

